



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre des voitures radars

Question écrite n° 16924

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre (actuel et à venir, année par année) de voitures-radars déployées sur tout le territoire, à savoir les voitures banalisées qui opèrent dans le flot de la circulation, le nombre de flashes émis par ces véhicules et le nombre de procès-verbaux établis en conséquence du fonctionnement de ces véhicules et, d'autre part, si l'externalisation de la conduite des voitures-radars a eu un impact direct sur ces mêmes statistiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur rappelle, qu'au 1er août 2019, le parc des voitures radars était composé de 409 voitures radars dont 383 conduites par des policiers ou des gendarmes et 26 véhicules à conduite externalisée en Région Normandie. Le nombre total de voitures-radars sur l'ensemble du territoire métropolitain a vocation à rester stable durant les années à venir. La part des voitures radars à conduite externalisée augmentera, au fur et à mesure des déploiements progressifs de cette mesure dans de nouvelles régions, au détriment de la part des voitures radars conduites par les forces de la gendarmerie nationale ou de la police nationale dans ces mêmes régions. Au 1er semestre 2019, l'ensemble des voitures-radars ont envoyé 577 162 messages d'infractions, ayant donné lieu à 419 610 avis de contraventions. Il demeure encore prématuré de s'interroger sur un impact de l'externalisation de la conduite des voitures radars sur les statistiques nationales d'infractions au motif que le lancement de cette mesure, le 20 avril 2018, est encore récent et que le nombre de voitures radars à conduite externalisée n'est pas encore significatif avec 26 véhicules sur un total de 409 voitures radars.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16924

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1285

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10145